



Communes concernées par les servitudes aéronautiques

Bron
Cailloux-sur-Fontaines
Chaponnay
Chassieu
Corbas
Décines-Charpieu
Fleurius-sur-Saône
Genas
Luzinay
Lyon
Meysieu
Mions
Miribel
Montanay

Neyron
Rillieux-la-Pape
Saint-Bonnet-de-Mure
Saint-Just-Chaleyssin
Saint-Pierre-de-Chandieu
Saint-Priest
Sathonay-Camp
Sathonay-Village
Toussieu
Valenton
Vaulx-en-Velin
Vénissieux
Villeurbanne

Caractéristiques techniques de base :

- Code de référence de l'aérodrome : 4C
- Altitude de référence : 200.86 m. NGF
- Seuil 16 : approche de précision de cat. 1
- Seuil 34 : approche de précision de cat. 1

Légende :

- Seuils de piste
- Pistes(s) revêtue(s) 1420 m x 45 m
- Limites de la servitude
- Intermédiaire de la servitude
- Limite de la FATO
- Intermédiaire de la FATO
- 250 Cote altimétrique en mètres NGF
- LYON Nom de la commune
- Limites de communes
- ▲ Végétation à élaguer (cotations 24, 204 et 207)
- Adaptation gabarit routier

Aérodrome de LYON-BRON
PLAN DES SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DEGAGEMENT

A2 - PLAN DE DETAILS

Numéro	Echelle	Date
PBA_A2_STAC_LFY	1 : 10 000	Juillet 2023

Approuvé par arrêté interministériel en date du 31 octobre 2023

Obstacles dépassant les cotes limites					
N°	Type de surface	Type obstacle	Nature obstacle	Cote sommitale (m NGF)	Commune
24	Horizontale	massif	Arbres	219.49	St Priest
24	Trouée nord	massif	Arbre	206.19	Chassieu
207	Trouée nord	massif	Arbre	208.56	Chassieu

MINISTÈRE CHARGE DES TRANSPORTS
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE
dgac